

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 22 juin 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Est absente : madame Nathalie Bourbeau.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous et chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

173-06-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Assemblée de consultation publique concernant les modifications des règlements d'urbanisme;
3. Adoption du second projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificat, le zonage et le lotissement;
4. Adoption du règlement n° 184-2015 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
5. Résultats des soumissions – Adjudication de contrat – Travaux de réfection – Rampe de mise à l'eau;
6. Demande de dérogation mineure – Construction d'un nouveau poulailler – 319 chemin des Belles-Amours;
7. Entente – Clôture – Jardin communautaire;
8. Octroi de contrat de service d'entretien – Ascenseur – Salle sise au 97 Mgr Bernier;
9. Demande d'aide financière – Les nouveaux sentiers de la MRC de l'Islet;
10. Demande de renouvellement et d'agrandissement d'une sablière - Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

11. Autorisation de participation – Programme de travaux compensatoires de Québec;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES
MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**

Monsieur André Caron, maire, informe les personnes présentes de la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant les modifications des règlements d'urbanisme et cède la parole à madame Ginette Gagné, secrétaire d'urbanisme.

- En suivi à la période de questions du 4 mai dernier, les membres du conseil sont informés des recommandations obtenues par le service juridique « première ligne » concernant la hauteur des haies. Il est convenu de modifier l'article 35 du second projet afin d'y permettre une hauteur de 1.8 mètres plus la dénivellation entre deux terrains, lorsque ceux-ci ne sont pas au même niveau.
- Conditionnel à l'obtention de la conformité du schéma d'aménagement, les membres du conseil demandent de modifier les articles 16 et 20 du second projet de règlements en remplaçant le 4^e item de la liste des usages autorisés :
 - les commerces et kiosques de vente de produits agricoles dont un minimum de 50 % provient de l'exploitation agricole où ils sont situés par l'usage suivant :
 - les commerces et kiosques de vente de produits agricoles;

La secrétaire fait part des modifications apportées pour chacun des règlements suivants :

- l'émission des permis et des certificats;
- le zonage;
- le lotissement;
- la construction.

Monsieur le maire demande s'il y a des interrogations à l'égard des modifications aux règlements d'urbanisme. Aucune question n'étant posée, monsieur Caron déclare la consultation close.

174-06-2015

**ADOPTION DE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET
CERTIFICAT, LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les règlements d'urbanisme suivants :

- # 156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
- # 158-2013 concernant le zonage;
- # 159-2013 concernant le lotissement;
- # 160-2013 concernant la construction;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 148-06-2015 le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 2 juin 2015, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une modification quant à la hauteur des haies lorsque deux terrains voisins ne sont pas au même niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, avec une modification à l'article 35, le second projet de règlement 185-2015 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, le zonage, le lotissement et la construction, lequel fait partie intégrante.

175-06-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 184-2015 CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

176-06-2015

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION – RAMPE DE MISE À L'EAU :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour les travaux de réfection pour la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Entrepreneur	Contremaître	Manoeuvre	Pelle mécanique avec équipements	Fardier	Total
Michel Gamache & Frères inc.	71.50 \$ / h	66.50 \$ / h	140.00 \$ / h	125.00 \$ / h	403.00 \$ / h
Jacques & Raynald Morin inc.	-----	-----	-----	-----	-----
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	-----	-----	-----	-----	-----

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la compagnie Michel Gamache & Frères inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la rampe de mise à l'eau.

177-06-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POULAILLER – 319 CHEMIN DES BELLES-AMOURS :

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse d'une demande de dérogation mineure pour diminuer la distance séparatrice relative aux odeurs dans le cadre d'une augmentation du nombre d'unités animales de la Ferme Lafeuille inc. située dans la zone 91 A et désignée comme étant le lot 4 741 733.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 319 chemin des Belles-Amours désire construire un nouveau bâtiment de ferme sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau bâtiment permettra au propriétaire d'augmenter le nombre d'unités animales, ayant pour conséquence, d'augmenter également la distance séparatrice relative aux odeurs à 108,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments de ferme existants sont présentement conformes;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment de ferme est implanté au nord des bâtiments de ferme existants, de sorte qu'il se trouve encore plus loin des résidences que les autres bâtiments existants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation suivante :

- Réduire la distance séparatrice requise de 108,1 mètres à :
- 76 mètres pour le 317 chemin des Belles-Amours;
 - 89 mètres pour le 327 chemin des Belles-Amours.

178-06-2015

ENTENTE – CLÔTURE – JARDIN COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité convient qu'il est nécessaire d'installer une clôture afin de délimiter le jardin communautaire aménagé sur la 6^e avenue et protéger l'intimité du propriétaire voisin;

CONSIDÉRANT QU' il est approprié de préciser dans une entente les modalités d'installation et d'entretien de cet infrastructure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente à intervenir avec la propriétaire du 170, 6^e avenue.

179-06-2015

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – ASCENSEUR – SALLE SISE AU 97 MGR BERNIER :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la compagnie Ascenseurs Maxi inc. le mandat de procéder à l'entretien de la plate-forme élévatrice aménagée à la salle municipale sise au 97 Mgr Bernier.

Il est de plus résolu d'accepter, au montant de 195 \$ plus taxes, chacune des inspections, lesquelles doivent être faites aux 6 mois.

Enfin, il est résolu d'accepter également, au montant de 125 \$, le tarif horaire établi pour les services d'un mécanicien spécialisé auquel s'ajoutent les frais de transport et de kilométrage.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES NOUVEAUX SENTIERS DE LA MRC DE L'ISLET :

Dossier à revoir lors de l'élaboration des prochaines prévisions budgétaires.

180-06-2015

**DEMANDE DE RENOUELEMENT ET D'AGRANDISSEMENT D'UNE
SABLIÈRE - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction BML inc. formule auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec une demande de renouvellement et d'agrandissement d'une sablière existante sur le lot 2 938 190 dans la municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande formulée par la compagnie Construction BML, Division de Sintra inc. et demander à la CPTAQ d'y faire droit.

181-06-2015

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – PROGRAMME DE TRAVAUX
COMPENSATOIRES DE QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes, sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QU' il est offert à la municipalité d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

CONSIDÉRANT QU' à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de la municipalité peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité de L'Islet demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec;
- la directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

182-06-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je, soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière